

Bayonne, le 28 mars 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE SIGNE SES PREMIERS CONTRATS ENFANCE-JEUNESSE

**La Communauté Pays Basque signe ses premiers Contrats « enfance et jeunesse » avec la Caf des Pyrénées-Atlantiques, ce 28 mars. Ils concernent les pôles d'Iholdi-Oztibarre, Nive-Adour, Pays de Hasparren et Soule-Xiberoa et visent le maintien d'une offre d'accueil de qualité destinée aux enfants et aux jeunes de moins de 17 ans.**

Quatre Contrats « enfance et jeunesse », couvrant respectivement les pôles d'Iholdi-Oztibarre, Nive-Adour, Pays de Hasparren et Soule-Xiberoa, sont arrivés à échéance, et font - ce jeudi 28 mars - l'objet d'un renouvellement entre la Communauté Pays Basque et la Caf des Pyrénées-Atlantiques, pour une nouvelle période de quatre années.

Les Contrats « enfance et jeunesse » signés entre la Caf et les collectivités compétentes en matière d'enfance et de jeunesse, permettent de garantir une qualité de service élevée et stable, et d'accompagner financièrement les collectivités dans la mise en œuvre de celle-ci.

#### **Une phase de bilan réussie**

En amont de cette signature, des temps de bilan ont eu lieu entre la Caf et la Communauté Pays Basque. L'objectif étant de s'assurer que les services rendus par la Communauté Pays Basque répondent aux attentes des usagers et aux critères nationaux édictés par la Caisse nationale des allocations familiales. Ce temps d'échanges a conduit à la conclusion du maintien de l'offre existante, gage de sa pertinence.

#### **Des engagements financiers de la Caf**

Les 4 contrats signés ce jour concernent 9 crèches (6 en régie directe, 2 en gestion associative, 1 en délégation de service public (DSP)), deux Relais d'Assistantes Maternelles (en gestion associative), 3 centres de loisirs (en régie directe). Ils permettent le financement des services offerts par ces structures, mais également des postes de coordination. Ces derniers sont nécessaires pour mettre en relation les acteurs de la petite enfance et de l'enfance sur le territoire, mettre en cohérence les projets d'accueil avec la politique communautaire et développer de nouveaux services.

Concrètement, ces 4 contrats prévoient les financements suivants :

- ➔ Pour le Pôle Iholdi-Oztibarre : 72 000 euros par an.
  - Petite enfance : crèches Serrorreta d'Iholdi (10 places) et Seinulia d'Ostabat (10 places) gérées par l'association Ttipientzat, et RAM Goxama en gestion associative ;
  - Enfance : accueil de loisirs communautaire Goxo Lekua ;
  - Poste de coordination.
- ➔ Pour le Pôle Nive-Adour : 204 000 euros par an.
  - Petite enfance : crèches communautaires Agerria de Mouguerre (35 places), Xitoak de St Pierre d'Irube (21 places), le Nid Urtois d'Urt (20 places), Ttipi Ttapa d'Urcuit (20 places), et RAM géré par l'association d'aide familiale et sociale-AAFS ;
  - Poste de coordination.

- ➔ Pour le Pôle Pays de Hasparren : 102 000 euros par an.
  - Petite enfance : crèche communautaire en DSP (35 places) et RAM géré par l'association Laguntza Etxerat.
- ➔ Pour le Pôle Soule-Xiberoa : 111 000 euros par an.
  - Petite enfance : crèches communautaires Talika de Mauléon (41 places) et d'Alos (14 places), RAM Goxama et ludothèque en gestion associative ;
  - Enfance : accueils de loisirs de Chéraute et Alos ;
  - Poste de coordination.

La Communauté Pays Basque ayant défini l'Enfance-Jeunesse comme axe prioritaire de sa politique de cohésion sociale, de nouveaux projets seront financés et feront l'objet d'avenants à ces contrats pendant cette période de quatre ans.

De son côté, à travers sa nouvelle feuille de route pluriannuelle (Convention d'objectif et de gestion 2018-2022), la Caf – inscrite dans un réseau partenarial volontaire et dynamique – porte l'ambition de poursuivre cet effort de développement mais aussi de stabilisation d'une offre de service durable et optimale, en direction des familles et au plus près des besoins. A travers divers mécanismes régulateurs et/ou incitatifs, elle accentuera, sur les années à venir, ses efforts partagés en direction de tous les parents, mais en accordant une attention toute particulière aux dimensions « mixité sociale, égalité territoriale et handicap ».

Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 05 59 44 77 68

Direction de la communication de la Communauté d'Agglomération Pays  
Basque /

Euskal Hirigune Elkargoko komunikazio zuzendaritza